

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Session annuelle
du Conseil d'administration**

Rome, 4–8 juin 2012

QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE

**Point 5 de l'ordre du
jour**

*Pour information**

F

Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.A/2012/5-H
7 mai 2012
ORIGINAL: ANGLAIS

PROGRAMME DU PAM POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE PRÉPARATION ET D'INTERVENTION EN CAS DE CRISE

Vers un nouveau modèle d'intervention

* Conformément aux décisions du Conseil d'administration sur la gouvernance approuvées à la session annuelle et à la troisième session ordinaire de 2000, les points soumis pour information ne seront pas discutés, sauf si un membre en fait la demande expresse, suffisamment longtemps avant la réunion, et que la présidence fait droit à cette demande, considérant qu'il s'agit là d'une bonne utilisation du temps dont dispose le Conseil.

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://executiveboard.wfp.org>).

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour information.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions d'ordre technique à poser sur le présent document à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur, ODE*: M. D. Kaatrud tél.: 066513-2203

Chargée de la préparation aux situations d'urgence et des interventions en cas de crise, ODE: Mme G. Duffy tél.: 066513-3758

Pour toute question relative à la disponibilité de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter Mme I. Carpitella, Assistante administrative principale de l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).

* Division des situations d'urgence

RÉSUMÉ

Les interventions mises en place par le PAM pour faire face aux situations d'urgence de grande ampleur de l'année 2010 ont donné satisfaction, mais elles ont montré qu'il fallait renforcer les capacités dans les domaines de la préparation aux situations d'urgence et des interventions en cas de crise. Le PAM opérant dans des contextes toujours plus imprévisibles et difficiles, il lui faut adapter les mesures qu'il prend en cas de crise afin d'intervenir efficacement. Le passage à la fourniture d'une assistance alimentaire et l'essor du rôle qu'il joue dans les interventions humanitaires mettent également en évidence la nécessité d'adopter un nouveau modèle d'intervention.

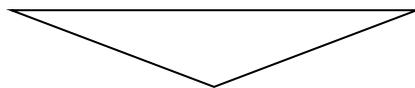
Le présent document retrace les progrès accomplis par le PAM dans le renforcement de ses capacités de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise. Le Programme de renforcement des capacités de préparation et d'intervention en cas de crise est une initiative engageant l'ensemble du PAM; il a pour objet d'améliorer les interventions en cas de crise de grande ampleur en assimilant les enseignements qui se dégagent des observations transmises depuis une dizaine d'années par le personnel et les responsables du PAM mobilisés lors des situations d'urgence, et en s'appuyant sur des initiatives précédemment entreprises pour remédier aux difficultés qui entravent les interventions d'urgence du PAM. Mis en œuvre de 2011 à 2013, ce programme comprend 60 activités interdépendantes dans trois grands domaines: i) les capacités d'intervention du PAM; ii) les "vecteurs", tels que les cadres stratégiques, les directives et les systèmes; et iii) les partenariats et les services.

Voici certains des premiers résultats du Programme de renforcement des capacités de préparation et d'intervention en cas de crise obtenus au terme d'une année d'exécution:

- Les financements anticipés ont été optimisés de manière à accélérer les interventions d'urgence du PAM et à en accroître l'efficacité.
- Le protocole de lancement des interventions d'urgence du Programme a été révisé.
- Des fournitures plus adaptées sont désormais envoyées aux Entrepôts de fournitures humanitaires des Nations Unies de manière à ce que les agents sur le terrain disposent des meilleurs outils.
- Un schéma de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise est en cours d'élaboration; il servira de fondement à l'élaboration d'une politique à l'échelle du PAM.
- La rationalisation des processus de gestion de l'information a permis d'améliorer la fiabilité et la qualité de la circulation de l'information dans les situations d'urgence.

En 2012 et 2013, l'exécution des activités prévues dans le cadre du Programme de renforcement des capacités de préparation et d'intervention en cas de crise va se poursuivre, l'accent étant mis sur l'efficacité et l'efficacité, le développement de l'appui sur le terrain et le renforcement des capacités des gouvernements et des partenaires. Le but ultime est de faire en sorte que le nouveau modèle d'intervention soit appliqué et généralisé d'ici à 2014.

PROJET DE DÉCISION*



Le Conseil prend note du document intitulé "Programme du PAM pour le renforcement des capacités de préparation et d'intervention en cas de crise: vers un nouveau modèle d'intervention" (WFP/EB.A/2012/5-H).

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

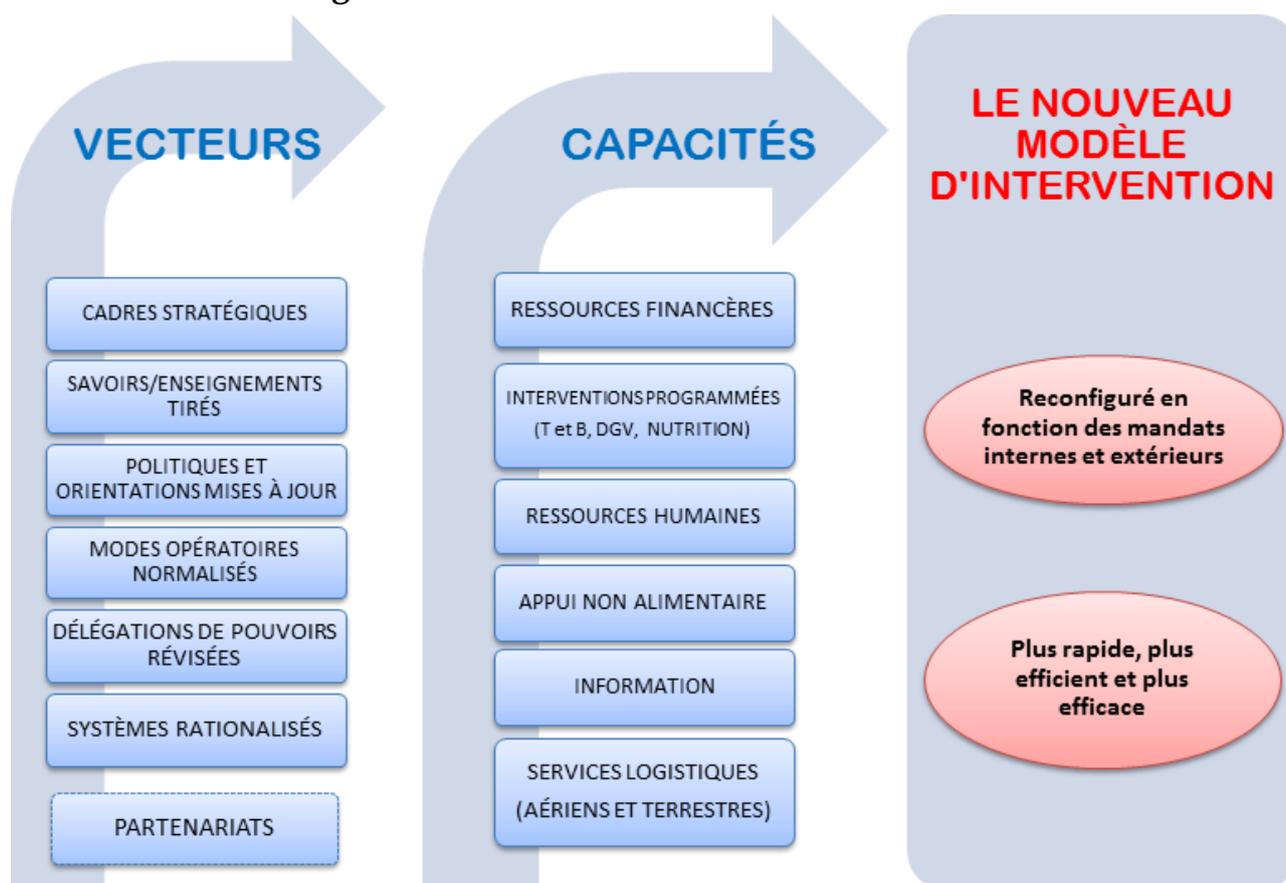
INTRODUCTION

1. Le Programme de renforcement des capacités de préparation et d'intervention en cas de crise (PREP) est un programme d'activités triennal engageant l'ensemble du PAM, qui a pour objet de concourir à la capacité du PAM de se préparer et d'intervenir pour faire face aux situations d'urgence. S'appuyant sur les observations transmises depuis plus d'une dizaine d'années par le personnel et les responsables du PAM mobilisés lors des situations d'urgence, il s'inscrit dans le prolongement d'initiatives précédemment engagées pour remédier aux problèmes structurels qui entravent les interventions d'urgence du PAM, et il contribue à l'élaboration d'un nouveau modèle qui doit permettre d'intervenir de manière plus efficiente et efficace pour faire face aux crises de grande ampleur.
2. Le présent document, qui retrace les premiers résultats obtenus depuis le lancement du PREP en juin 2011, complète une série de consultations menées avec les partenaires et les parties prenantes au sein du PAM et à l'extérieur.

GÉNÉRALITÉS

3. Les interventions mises en place par le PAM pour faire face aux situations d'urgence de grande ampleur de l'année 2010 ont donné satisfaction, mais elles ont aussi montré qu'il fallait renforcer les capacités du PAM dans les domaines de la préparation aux situations d'urgence et des interventions en cas de crise et remédier à un certain nombre de difficultés récurrentes. Le PAM opère dans des environnements toujours plus imprévisibles et difficiles, ce qui l'oblige à adapter en permanence ses principes d'intervention en cas de crise afin d'agir efficacement. Les effets du changement climatique, l'instabilité des prix des produits alimentaires et des carburants, l'accélération de l'urbanisation, les conditions de sécurité de plus en plus difficiles et l'évolution des facteurs sociopolitiques sont autant d'éléments qui entraînent des répercussions sur la planification et la mise en œuvre des opérations d'urgence.
4. Le PAM s'est transformé en organisme assurant une assistance alimentaire, et il fait appel à de nouveaux outils et de nouvelles méthodes, ce qui met également en évidence la nécessité d'adopter un nouveau modèle d'intervention (figure 1). Durant les crises de 2010 et 2011, le recours à des modalités comme la supplémentation alimentaire généralisée, les transferts monétaires ou les repas prêts à consommer a montré à quel point il importait de disposer d'un modèle permettant de mettre en place de nouveaux outils rapidement et à grande échelle.

Figure 1: Le nouveau modèle d'intervention



T et B = transferts monétaires et bons; DGV = distribution générale de vivres

- Le PAM a également développé le rôle qu'il joue dans les interventions humanitaires en assurant la direction d'ensemble des modules de la logistique et des télécommunications d'urgence et la direction conjointe du module mondial de la sécurité alimentaire. Pour s'acquitter de ces nouvelles obligations, il lui faut renforcer les partenariats et les capacités permettant d'assurer la coordination et les services interinstitutions.

MANDAT ET RAISON D'ÊTRE

- Les participants à la Réunion mondiale du PAM tenue à Madrid en juin 2010 ont recommandé que le PAM renforce ses capacités de préparation et d'intervention en cas de crise et établi un Plan d'action commun en dix points, sur lequel reposent le PREP et le nouveau modèle d'intervention. En février 2011, la haute direction a confirmé l'importance de ce programme, soulignant qu'il était utile d'exploiter les enseignements tirés par le personnel du PAM participant aux opérations de secours.
- À la session annuelle du Conseil de 2011, la Directrice exécutive a annoncé que le PREP avait été lancé, et à la Réunion mondiale du PAM organisée à Montreux en 2011, ce programme a été présenté comme un cadre institutionnel du PAM.

OBJECTIFS

8. Le PREP a pour objet de renforcer la capacité du PAM d'intervenir avec efficacité et efficience dans les situations d'urgence de grande ampleur, à l'appui des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) 1 (Réduire l'extrême pauvreté et la faim) et 8 (Mettre en place un partenariat mondial pour le développement). Il s'inscrit dans la droite ligne des Objectifs stratégiques 1, 2 et 5¹, du Plan de gestion du PAM, et du Programme transformateur (*Transformative Agenda*) arrêté par le Comité permanent interorganisations.
9. Ce programme met l'accent sur le renforcement de l'obligation de rendre des comptes, les partenariats stratégiques et le renforcement des capacités nationales, afin de donner aux pouvoirs publics les moyens d'intervenir plus efficacement pour faire face aux situations d'urgence. Il s'appuie sur un certain nombre d'initiatives en cours et de réalisations antérieures, notamment le programme de renforcement de la capacité de gestion du PAM de 2000, le projet de renforcement des capacités d'évaluation des besoins d'urgence au PAM de 2004, et les travaux du Groupe de travail chargé des interventions rapides, en fonctions de 2005 à 2008.

MISE EN ŒUVRE DU NOUVEAU MODÈLE D'INTERVENTION

10. Le nouveau modèle d'intervention illustré à la figure 1 prévoit la mise en œuvre d'activités du PREP relevant de trois grands domaines: i) les capacités d'intervention du PAM; ii) les "vecteurs", tels que les cadres stratégiques, les directives et les systèmes; et iii) les partenariats et les services.
11. Les activités menées au titre de ce programme visent en priorité à renforcer les capacités d'intervention du PAM, afin de veiller à l'existence de moyens optimaux permettant d'intervenir avec efficience et efficacité. Il s'agit aussi de réviser les cadres, directives et systèmes institutionnels dans l'optique de la préparation aux situations d'urgence et des interventions en cas de crise, et de s'assurer que des liens solides avec les autres politiques du PAM ont été établis. Le PREP contribuera à la formulation de nouvelles stratégies en matière de formation et d'affectation, de gestion des savoirs et d'évaluation des risques, entre autres, ainsi qu'à la mise à jour et à la rationalisation des délégations de pouvoirs et des systèmes de gestion de l'information.
12. En matière de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise, le choix judicieux des partenariats conditionne l'efficacité. Le PREP collabore avec tout un éventail de partenaires, notamment les gouvernements nationaux, et il apporte un appui aux modules mondiaux dont le PAM assure la direction et aux services communs que celui-ci fournit.
13. Le suivi continu du déroulement du PREP et des effets de son action est assuré au moyen d'examen des résultats de chacune des opérations d'urgence coordonnées au niveau central. Une évaluation finale du PREP est prévue pour 2014.

¹ Objectifs stratégiques: 1 – Sauver des vies et protéger les moyens de subsistance dans les situations d'urgence; 2 – Prévenir la faim aiguë et investir dans la préparation aux catastrophes et l'atténuation de leurs effets; et 5 – Renforcer la capacité des pays de lutter contre la faim, notamment grâce à une stratégie de transfert des responsabilités et aux achats locaux

Capacités d'intervention du PAM

14. Lorsque les capacités internes sont limitées et que cela entrave lourdement les interventions d'urgence du PAM, le PREP sollicite un appui au niveau de l'institution et des divisions. Des mesures sont prises pour renforcer les capacités, de manière à accroître la contribution que le PAM dans son ensemble apporte aux interventions humanitaires, notamment sous forme de moyens humains, d'informations, d'aliments de base et de suppléments alimentaires, et d'articles non alimentaires.
15. Des dispositifs d'achat anticipé sont mis en place pour des zones géographiques plus vastes et pour une gamme plus large de produits nutritionnels spécifiques souvent utilisés en situation de crise, ce qui permet de raccourcir les délais de livraison en cas d'urgence. La stratégie de formation et d'affectation aux fins de la préparation aux situations d'urgence et des interventions en cas de crise a pour objet de faire en sorte que le personnel du PAM soit parfaitement compétent pour mettre en œuvre des interventions d'urgence de grande ampleur. Le PAM a également entrepris de rationaliser ses processus de gestion de l'information durant les crises afin de préciser les modalités de circulation de l'information et de mieux répondre aux questions posées par les agents sur le terrain. L'amélioration des services logistiques a été engagée; il s'agit d'apporter un appui aux flottes de véhicules de transport et aux moyens aériens placés en réserve dans les régions particulièrement exposées aux catastrophes.

⇒ Premiers résultats

16. Dans le cadre du Mécanisme d'achat anticipé, des fonds avancés au titre du mécanisme de financement anticipé ont été utilisés pour prépositionner des stocks d'aliments prêts à l'emploi afin d'assurer la supplémentation alimentaire.
17. Une stratégie institutionnelle de formation et d'affectation aux fins de la préparation aux situations d'urgence et des interventions en cas de crise a été élaborée, et elle sera mise en place en 2012.
18. Un schéma opérationnel type a été approuvé et intégré au dispositif de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise du PAM. Il a pour objet d'aider les bureaux de pays à s'acquitter des tâches suivantes:
 - communiquer clairement la nature et l'ampleur d'une catastrophe et l'intervention prévue pour y faire face;
 - préparer une intervention immédiate sous forme d'opération d'urgence en expliquant la stratégie d'intervention du PAM aux pays hôtes et aux partenaires; et
 - contribuer aux mécanismes de financement interinstitutions et y donner accès.
19. Un exercice de simulation d'intervention à l'échelle du PAM a été élaboré. Il devrait se dérouler en juillet 2012, et ce sera l'occasion pour le PAM d'évaluer ses systèmes d'intervention et de mettre en commun les meilleures pratiques mises en œuvre dans le cadre de crises récentes.
20. Afin d'améliorer la gestion de l'information relative aux opérations, la transmission de données en situation d'urgence a été rationalisée et normalisée, et une base de documents portable a été mise au point et distribuée².

² L'EPen est une base de documents portable regroupant des documents, modèles et directives utiles en situation d'urgence, l'objectif étant de faire en sorte que les personnes appelées à intervenir en situation de crise aient accès aux informations actualisées indispensables pour mettre sur pied une opération d'urgence.

21. Des crédits ont été dégagés pour acheter du matériel informatique et de communications ainsi que des pièces détachées pour les flottes régionales de camions placées en réserve à Kampala et Accra, ce afin d'atteindre les zones particulièrement exposées aux catastrophes d'Afrique de l'Est et d'Afrique de l'Ouest.
22. Des crédits ont été affectés à l'achat de bateaux de secours et à la mise en place de plateformes logistiques de distribution et de kits modulables qui seront prépositionnés à l'Entrepôt de fournitures humanitaires des Nations Unies de Subang, en Malaisie.

⇒ *Activités prévues*

23. La stratégie de formation et d'affectation qui doit être mise en place en 2012 dans les domaines de la préparation aux situations d'urgence et des interventions en cas de crise constituera le socle du renforcement des capacités au niveau institutionnel et à celui de chaque division. Les activités prioritaires comprennent l'organisation de la formation du personnel aux interventions d'urgence et la création d'un fichier recensant au sein du PAM les agents qualifiés et expérimentés susceptibles d'être envoyés rapidement sur le terrain.
24. Le PAM instaurera un exercice d'intervention annuel auquel prendront part des membres du personnel de haut niveau en poste au Siège et sur le terrain.
25. Le PAM poursuivra le travail engagé avec ses spécialistes du Système d'information géographique (SIG) et de la cartographie afin d'utiliser les nouvelles technologies pour renforcer l'efficacité des interventions. Les nouveaux outils faisant appel à l'imagerie par satellite pour prévoir les catastrophes naturelles et en délimiter rapidement l'impact seront perfectionnés, et le développement de la base de données géographiques du PAM sera poursuivi. La formation et l'appui sur le terrain en matière de SIG seront prioritaires.
26. Le PAM améliorera sa plateforme de gestion de l'information dédiée aux opérations – EPweb – afin de mettre en ligne en temps réel des informations sur l'actualité des opérations de grande ampleur. Le PREP contribuera au développement du Service d'alerte rapide aux crises humanitaires, la plateforme du Comité permanent interorganisations qui regroupe les informations sur les catastrophes naturelles, afin d'assurer la mise à disposition d'informations par pays et de données rétrospectives en ce qui concerne les risques naturels; cette plateforme sera adaptée à l'utilisation sur des appareils mobiles.

Vecteurs – cadres stratégiques, directives et systèmes

27. Le PREP met en œuvre une stratégie de gestion des savoirs en matière de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise afin de faire en sorte que le PAM continue de tirer les enseignements de l'évolution des contextes opérationnels et de s'y adapter. Il exploite l'expérience du PAM afin d'élaborer un cadre pratique de préparation et d'intervention en cas de crise qui jette les bases d'une politique assortie de règles en la matière.
28. Le PREP et les unités techniques collaborent pour élaborer des stratégies. L'une d'elles, concernant la gestion des risques, permettra de veiller à ce que cet aspect soit intégré aux modalités de préparation et d'intervention en cas de crise en place à l'échelle du PAM. Celui-ci a entrepris d'élaborer une stratégie visant à faire en sorte de fournir, dans les situations d'urgence, des produits répondant aux besoins, tels que des repas prêts à consommer, des biscuits à haute teneur énergétique et des rations quotidiennes d'aide humanitaire. Une stratégie de coordination entre civils et militaires encadrera les relations du PAM avec les forces armées et les organisations de protection civile du gouvernement du pays hôte ou de la communauté internationale. Le PREP tient compte des politiques en matière de protection, de nutrition, de problématique hommes-femmes, de filets de sécurité

sociale et de réduction des risques de catastrophe dans les directives qu'il établit et les activités qu'il entreprend, et il contribue à faire en sorte que les nouvelles orientations, y compris le Plan stratégique, prennent en considération la préparation aux situations d'urgence et les interventions en cas de crise.

29. Des indicateurs de performance clés et des critères de référence pour l'évaluation des interventions seront élaborés, et leur utilisation permettra de suivre l'efficacité et l'efficience du modèle d'intervention d'urgence.
30. Le PREP permet de veiller à ce que les dispositifs du PAM soient pleinement adaptés à leur destination, pragmatiques et utilisables en situation d'urgence. La révision des procédures d'urgence a été entreprise afin de faciliter la mobilisation concertée de l'ensemble du PAM dans les situations d'urgence majeures coordonnées au niveau central.
31. Les autres activités comprennent:
 - l'examen du fonctionnement des contrôles en vigueur à l'échelle du PAM durant les trois premiers mois des opérations d'urgence, l'objectif étant de mettre au point des procédures de nature à préserver davantage le respect de l'obligation de rendre des comptes et la transparence;
 - l'élaboration de règles rapides à consulter applicables dans le cadre des interventions d'urgence, notamment sous forme de modes opératoires normalisés et d'aide-mémoires;
 - la réalisation d'une étude de faisabilité portant sur un nouveau mécanisme du PAM pour les opérations d'urgence, qui comprendrait un modèle et des procédures d'intervention d'urgence afin de rationaliser les processus d'élaboration et d'approbation des opérations d'urgence en cas de crise de niveau 3 de grande ampleur et survenant brutalement;
 - la révision des délégations de pouvoirs applicables en situation d'urgence dans les principaux domaines fonctionnels;
 - le perfectionnement de la stratégie de transition du PAM; le PREP collabore avec la Division des politiques, de la planification et des stratégies pour s'assurer que le PAM réduit l'ampleur de ses interventions une fois la crise passée, et qu'il est représenté dans le cadre des activités interinstitutions de planification du redressement; et
 - la poursuite de la rationalisation des processus de gestion de l'information, afin d'améliorer la fiabilité et la qualité de la circulation de l'information qui remonte des bureaux de terrain au Siège et aux instances interinstitutionnelles.

⇒ *Premiers résultats*

32. Le recueil des enseignements et la mise en commun des meilleures pratiques sont désormais la norme dans tout le PAM lorsque se produisent des crises de niveau 2 ou 3. La collecte des enseignements à l'aide de questionnaires types et de modèles est systématique. Les rapports sur les situations d'urgence majeures coordonnées au niveau central en Haïti, au Pakistan et dans le Sahel sont disponibles, et l'analyse de la crise qui s'est produite dans la corne de l'Afrique en 2011 le sera prochainement.
33. Une base de données rassemblant les enseignements tirés a été mise en place en décembre 2011 afin de faciliter la diffusion des meilleures pratiques opérationnelles à tous les services du PAM et de suivre les mesures prises pour en tenir compte.

34. Un ensemble de méthodes permettant d'organiser dans les bureaux régionaux et les bureaux de pays des sessions consacrées à l'assimilation des enseignements ont été établies et mises à l'essai.
35. Un projet de mise à jour du schéma de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise a été élaboré de manière à mieux prendre en considération le rôle plus important que joue désormais le PAM dans les interventions humanitaires.
36. Une mission exploratoire a été entreprise avec le Bureau régional pour l'Asie afin d'appréhender les modalités d'intégration de la coordination entre civils et militaires dans les évaluations des risques et les plans d'intervention en cas d'urgence des pays, l'objectif étant d'élaborer un modèle institutionnel de coopération entre civils et militaires.
37. Le protocole de lancement des interventions d'urgence coordonnées au niveau central a été révisé afin de préciser les rôles et les responsabilités, les mécanismes de coordination et les délégations de pouvoirs; des mesures ont été prises pour créer une équipe spéciale à visée stratégique pour les crises de niveau 2 et 3.
38. Le scénario de planification type a été revu de manière à harmoniser la planification d'urgence, à repérer les lacunes sur le plan des capacités et à élaborer des critères de référence permettant de mesurer concrètement le degré de préparation aux situations d'urgence et la qualité des interventions menées en cas de crise. Ce scénario est utilisé afin d'assurer la planification des stocks de produits détenus par le PAM et de revoir ceux-ci, mais aussi dans le cadre de l'exercice de simulation.
39. À partir de ce scénario de planification type, un modèle type d'opération d'urgence et des procédures d'approbation ont été élaborés; ils sont susceptibles d'être adaptés rapidement en fonction des résultats d'une évaluation rapide des besoins lancée à la suite de la déclaration d'une situation d'urgence de niveau 3 survenue brutalement.
40. Le processus d'approbation des interventions immédiates devant prendre la forme d'opérations d'urgence a été amélioré et la directive régissant l'utilisation du Compte d'intervention immédiate a été mise à jour.
41. Un dispositif exhaustif de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise, qui se substitue aux plans d'intervention d'urgence, a été mis en place dans 19 bureaux de pays, où il constitue désormais l'unique instrument d'atténuation des risques répertoriés dans le registre des risques institutionnels autour duquel s'organisent l'analyse des risques, la planification des interventions et les opérations spéciales. Il s'agit d'une étape très importante dans l'évolution des principes du PAM en matière de préparation aux situations d'urgence.
42. Un schéma encadrant la collaboration du PAM avec les organisations chargées de faire face aux catastrophes au niveau national a été élaboré; il définit six domaines dans lesquels le PAM dispose d'un avantage comparatif qui le met à même de fournir une assistance spéciale. Les bureaux extérieurs du PAM sont en mesure de mettre en place des activités de renforcement des capacités correspondant à chaque zone, en fonction des demandes des gouvernements, des capacités d'absorption du pays, des synergies avec les partenaires et des ressources disponibles.
43. Un programme de gestion de la continuité des opérations a été élaboré de manière à renforcer la capacité de résistance sur le plan organisationnel et à préserver les intérêts des parties prenantes du PAM ainsi que les valeurs et la réputation de celui-ci en cas d'événement critique.

⇒ *Activités prévues*

44. Le schéma de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise sera parachevé et une politique en la matière sera élaborée en 2014.
45. Le perfectionnement de la stratégie de gestion des savoirs en matière de préparation et d'intervention en cas d'urgence se poursuit, et un rapport de synthèse portant sur les interventions d'urgence mises en œuvre par le PAM ces dix dernières années sera rendu public. La base de données recensant les enseignements tirés sera améliorée de manière à permettre le suivi de la mise en œuvre des activités et l'analyse des tendances et à accueillir une plateforme sur laquelle les agents de terrain pourront échanger leurs connaissances.
46. Des directives et des modes opératoires normalisés concernant la coordination entre civils et militaires seront élaborés à partir des règles en vigueur et des principes d'action en place au niveau interinstitutions. Afin d'améliorer les capacités de veille dans la région de l'Asie, les possibilités de partenariat avec des intervenants militaires au niveau national et international seront étudiées au Bangladesh, au Népal et en Indonésie.
47. Le dispositif de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise sera mis en place dans tous les bureaux de pays d'ici à la fin de 2012, et un outil analogue sera mis à la disposition des bureaux régionaux. Le moment venu, ce dispositif sera intégré aux exercices de simulation d'intervention et aux stratégies de renforcement des capacités nationales.
48. Un mécanisme permettant de lancer une opération d'urgence coordonnée au niveau central en cas de crise survenant soudainement sera élaboré. Il rationalisera les systèmes et les procédures – y compris le modèle type d'opération d'urgence coordonnée par le Siège – afin qu'une opération d'urgence puisse être mise sur pied et approuvée rapidement le cas échéant.
49. Des règles seront établies en lien avec le schéma de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise et les modes opératoires normalisés; elles seront communiquées à tout le personnel participant aux interventions d'urgence d'ici à la fin de 2013.
50. Les travaux portant sur un projet d'amélioration de la préparation et de l'intervention en cas de crise dans le cadre du Réseau mondial et système d'information du PAM (WINGS II) se poursuivront afin de favoriser un traitement rapide durant les trois premiers mois d'une intervention d'urgence. Le PREP contribuera également à l'adaptation du nouvel outil institutionnel de suivi et d'évaluation (COMET), en vue de son utilisation en situation d'urgence.
51. La mise en place d'un nouvel outil d'alerte rapide en ligne contribuera au perfectionnement du processus de suivi des alertes rapides du PAM et de l'analyse de situation. Les liens entre l'alerte rapide et la cartographie et le SIG seront renforcés, en particulier pour établir des cartes de prévisions météorologiques. Le système d'alerte rapide apportera sa contribution et son appui à la définition et à l'analyse des risques à l'échelle des pays, et il exploitera les résultats obtenus; il sera en outre utilisé pour assurer la gestion de la filière d'approvisionnement, et notamment le prépositionnement de produits alimentaires.

PARTENARIATS ET SERVICES

52. Le PREP épaula le réseau d'entrepôts de fournitures humanitaires des Nations Unies, dirigé par le PAM, ainsi que les Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies en vue de créer une cellule mondiale d'intervention aérienne d'urgence, ce afin de mettre en place un coordonnateur des transports aériens, un fichier recensant les professionnels de l'aéronautique, des stages de formation à l'intention du personnel et des pouvoirs publics locaux et des kits de déploiement d'urgence. Le PREP appuie également la mise en place du programme de partenariat en matière de capacités de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise, afin de favoriser la coordination de l'action menée par le PAM et d'autres organismes en vue de renforcer les capacités d'intervention d'urgence.

⇒ Premiers résultats

53. Le PREP a obtenu des crédits à l'appui du financement:

- de zones de regroupement au niveau régional du matériel du module de la logistique, que la communauté d'aide humanitaire pourra utiliser durant les interventions d'urgence de grande ampleur;
- de l'amélioration du matériel et des systèmes des Entrepôts de fournitures humanitaires des Nations Unies, afin d'assurer la mise à disposition immédiate de matériel d'urgence;
- de la création en Asie d'un centre d'approvisionnement international, afin de permettre à la communauté d'aide humanitaire d'accéder plus facilement à des services d'achat; et
- de la mise à l'essai dans trois pays à risque du schéma d'organisation de la gestion des catastrophes à l'échelle nationale élaboré par le PAM, l'objectif étant de renforcer leur capacité de résistance et d'intervention d'urgence en faisant appel aux compétences spécialisées du PAM et en travaillant en collaboration avec les partenaires.

⇒ Activités prévues

54. L'amélioration de la coordination interinstitutions favorisera l'essor du rôle du PAM dans les interventions d'aide humanitaire. Le PREP poursuivra le travail engagé avec les partenaires et les gouvernements nationaux dans le cadre du programme de partenariat relatif au renforcement des capacités en vue de maximiser la coordination et l'efficacité en situation d'urgence. Un appui sera apporté aux pays à risque prioritaires afin de renforcer les capacités et d'assurer la convergence entre l'action du PAM et celle des organisations nationales chargées de la gestion des catastrophes à l'échelon national en matière de veille et de planification des interventions. Les demandes d'appui émanant des pays seront prioritaires et le PAM veillera à la complémentarité avec les autres projets menés par des organismes des Nations Unies.

55. Le PAM et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) continueront à assurer la direction conjointe du module mondial de la sécurité alimentaire. Le groupe de travail intermodules mis en place en 2011 poursuivra l'amélioration de la coordination et de la cohérence entre les modules et de la mise en commun des meilleures pratiques dans le domaine des activités se rapportant à la préparation et à l'intervention en cas d'urgence.

56. Le PAM continuera de coprésider le Sous-groupe de travail du Comité permanent interorganisations sur les mesures préalables et la planification des mesures d'urgence; il conduira une initiative interinstitutions visant à assurer la révision du rapport sur l'alerte et l'action rapides (*Early Warning Early Action Report*), et il fera partie, aux côtés de la FAO et du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, d'une équipe spéciale chargée d'examiner les directives interinstitutions relatives à la planification des interventions d'urgence en suivant une nouvelle démarche tenant compte d'un certain nombre d'éléments tirés du dispositif de préparation et d'intervention en cas de crise du PAM.

GESTION ET COORDINATION

57. Le Directeur exécutif adjoint et Directeur du Département des opérations du PAM assure la responsabilité globale de la mise en œuvre du PREP. Le Directeur de la Division des situations d'urgence, secondé par un secrétariat restreint implanté au sein de ces services, supervise la mise en œuvre des activités au quotidien.

58. Les activités relevant du PREP tiennent compte des recommandations issues des travaux menés pour tirer des enseignements de l'expérience à l'échelle institutionnelle. La plupart d'entre elles sont mises en œuvre par les divisions et unités du PAM, avec l'appui du PREP. La gestion des recommandations est assurée selon trois modalités:

- i) Les recommandations préconisant la mise en œuvre de mesures par une division spécifique sont prises en considération directement par cette division, le PREP apportant une aide en fonction des demandes.
- ii) Des groupes thématiques inter-divisions sont chargés de donner suite aux recommandations qui concernent plusieurs divisions. Ces groupes³, au sein desquels siègent des représentants des domaines fonctionnels du PAM, sont actuellement au nombre de cinq.
- iii) Les recommandations relatives à la stratégie d'ensemble du PAM en matière d'intervention sont prises en considération par le Directeur de la Division des situations d'urgence et des mesures sont adoptées pour y donner suite en concertation avec les parties prenantes et la direction du PAM.

59. Pour assurer la coordination des activités avec les opérations du PAM sur le terrain et tenir précisément compte des besoins et du point de vue des agents en poste sur le terrain, le PREP a mis en place un réseau de proximité comprenant les directeurs régionaux adjoints, les responsables régionaux de la préparation aux situations d'urgence et des interventions en cas de crise, et le représentant d'un bureau de pays par région⁴. Ce réseau permettra de renforcer les liens entre les services extérieurs et les services du Siège et contribuera à l'élaboration d'orientations et de directives en matière de préparation et d'intervention en cas de crise, grâce à l'établissement d'une structure de mise en commun des données d'expérience et des meilleures pratiques, à l'exécution de la stratégie de formation et d'affectation, et à l'organisation de sessions de formation au PREP.

³ Formation et affectation en matière de préparation aux situations d'urgence; gestion de l'information; coordination entre civils et militaires; coordination des interventions à l'échelle institutionnelle; et modules.

⁴ Le réseau de proximité comprend actuellement le Bureau régional de Panama et le Bureau du PAM en Haïti; le Bureau régional de Johannesburg et le Bureau du PAM à Madagascar; le Bureau régional de Bangkok et le Bureau du PAM au Népal; le Bureau régional de Nairobi et le Bureau du PAM en République démocratique du Congo; le Bureau régional de Dakar et le Bureau du PAM en Côte d'Ivoire; et le Bureau régional du Caire et le Bureau du PAM dans le Territoire palestinien occupé.

CALENDRIER

60. Le PREP est mis en œuvre pendant la période allant de 2011 à 2013, qui concorde avec celle couverte par le Plan stratégique pour 2008–2013, selon les étapes suivantes:
- 2011: élaboration de la stratégie, planification et mobilisation des ressources;
 - fin 2011 à 2013: mise en œuvre;
 - 2012–2013: recensement des moyens et mise en œuvre des activités requises.
61. La stratégie ci-après sera ensuite suivie:
- Au terme du programme, en décembre 2013, le PREP facilitera la transition vers une mise en œuvre plus classique des activités de renforcement.
 - Début 2014, une étude technique sera conduite concernant l'amélioration de la préparation aux situations d'urgence et des interventions en cas de crise, dans la perspective du prochain Plan stratégique.
 - Au premier semestre 2014, une évaluation finale des activités du PREP est prévue.

FINANCEMENT ET MOBILISATION DE RESSOURCES

62. Dans toute la mesure possible, les activités du PREP sont réalisées à budget constant; le programme fait appel aux moyens en personnel disponibles, applique les meilleures pratiques et adapte les capacités existantes plutôt que de mettre en place de nouveaux moyens. Le cas échéant, les ressources de base du PAM sont mobilisées selon des modalités novatrices, ce qui permet d'utiliser au mieux les ressources existantes. L'essor du recours au mécanisme de financement anticipé du PAM aux fins de l'achat anticipé de produits alimentaires nutritifs et d'articles non alimentaires est un bon exemple de cette démarche.
63. Si nécessaire, des financements extrabudgétaires sont sollicités par l'intermédiaire du fonds destiné aux opérations spéciales et des fonds d'affectation spéciale. La majeure partie de ces crédits, qui transitent par le PREP, servent à financer les capacités nécessaires au sein des unités techniques et des divisions. Le financement des activités qui nécessitent des crédits extrabudgétaires sera intégré le moment venu au budget des divisions.
64. Des ressources extrabudgétaires sont nécessaires pour mettre en œuvre les activités les plus novatrices et pour compléter les ressources mobilisées en interne. L'analyse budgétaire sera poursuivie de manière à trouver des solutions de financement permettant d'assurer la pérennité des activités.

PERSPECTIVES

65. La mise en œuvre des activités prévues dans le cadre du PREP se poursuivra tout au long des années 2012 et 2013, l'accent étant mis sur l'efficience et l'efficacité, le développement de l'appui apporté sur le terrain et le renforcement des capacités des gouvernements et des partenaires.
66. Le but ultime consiste à faire en sorte que le nouveau modèle d'intervention soit appliqué dans son intégralité d'ici à 2014 et qu'il soit pleinement intégré aux modalités d'action du PAM.

LISTE DES SIGLES UTILISÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT

COMET	outil de suivi et d'évaluation du PAM
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
OMD	objectif du Millénaire pour le développement
PREP	Programme de renforcement des capacités de préparation et d'intervention en cas de crise
SIG	Système d'information géographique
WINGS	Système mondial et réseau d'information du PAM